



Koekelberg

- Par courrier : Place H. Vanhuffel, 6
- Par fax : 02/414.10.71
- Par mail : [population@koekelberg.irisnet.be](mailto:population@koekelberg.irisnet.be)
- Au service Population de la maison communale

## **Demande de carte de stationnement**

### **« PRESTATAIRE DE SOINS MEDICAUX NON URGENTS »**

#### **(Formulaire destiné aux PROFESSIONNELS)**

Sont des prestataires de soins médicaux non urgents : les personnes dispensant des soins médicaux non urgents lorsqu'ils sont en cours d'intervention, reconnus par la commission communautaire française, la commission communautaire flamande et la commission communautaire commune et les vétérinaires.

La carte accorde les droits afférents lorsque le prestataire de soins médicaux non urgent est en cours d'intervention, et ce, durant le temps de la dispensation effective des soins médicaux non urgents.

Je soussigné(e) (Nom).....(Prénom).....

domicilié(e) Rue/Av./Bld.....N°...../ bte.....

Code postal : ..... Localité : .....

Numéro National :  . . -  .  Téléphone :.....

Profession : .....

sollicite auprès de l'Administration communale de Koekelberg la carte de dérogation « prestataire de soins médicaux non urgents » décrite par l'Ordonnance du 22 janvier 2009 pour mon véhicule étant donné que je dispense des soins médicaux non urgents dans les zones règlementées de la commune de Koekelberg.

Par immatriculation je peux disposer d'une carte au prix de € 75,00/an.

	N° de plaque d'immatriculation	Prix/an
véhicule		€ 75,00

- Je joins copie du certificat d'immatriculation du véhicule immatriculé à mon nom (MMA inférieure à 3,5 T) ainsi que la copie de ma carte d'identité.
- Si j'utilise un véhicule de leasing ou de société, je joins la copie du certificat d'immatriculation du véhicule ainsi que la preuve de la jouissance exclusive du véhicule (attestation de l'employeur ou contrat de leasing nominatif).
- Je joins la preuve qu'en tant que dispensateur de soins médicaux non urgents, je suis lié(e) aux organisations reconnues par la commission communautaire française, la commission communautaire flamande ou la commission communautaire commune en tant que dispensateur de soins individuels non urgent ou que je suis vétérinaire.
- Je m'acquitte du montant dû, € 75,00 au guichet de l'Administration ou par virement bancaire sur le compte n° BE46 3631 3601 3036 avec la référence suivante **NU + plaque d'immatriculation.**

La carte accorde les droits afférents lorsque le prestataire de soins médicaux non urgents est en cours d'intervention, et ce, durant le temps de la dispensation effective des soins médicaux non urgents.

La carte de dérogation doit être apposée de manière visible sur le pare-brise avant du véhicule ; Elle est accompagnée de la mention « en cours d'intervention » et du disque bleu de stationnement indiquant l'heure d'arrivée du prestataire de soins. Il s'agit d'un usage strictement professionnel limité aux seules circonstances prévues.

Date .....

Signature .....